

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNEE 2026/2027

- ⁽¹⁾ ENTREE en Petite Section (PS) ENTREE en Cours Préparatoire (CP)
⁽²⁾ NOUVEL ARRIVANT, niveau scolaire : _____ ⁽³⁾ UPE2A

A remplir par l'administration

Date de dépôt du dossier : _____ Reçu par l'agent : _____ N° de dossier : _____

Ecole de secteur⁽⁴⁾ : _____ Rentrée souhaitée : _____

L'enfant :

NOM : _____ Prénom : _____ F G

Date et lieu de naissance : _____

Ecole précédente (nom et commune) : _____

Le(s) Responsable(s) légal(aux) de l'enfant :

La situation familiale actuelle :

- Célibataire Union libre Concubinage Pacsés Mariés Veuf (ve)
 *Séparés *Divorcés *Garde alternée

*Si séparé, divorcé ou garde alternée, joindre copie de l'ordonnance du juge.

INFORMATIONS	<input type="checkbox"/> Parent 1 <input type="checkbox"/> Tuteur Autorité parentale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> Parent 2 <input type="checkbox"/> Tuteur Autorité parentale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
NOM		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse complète (bât., esc., n° d'appartement)		
Tél portable / domicile		
Email (en majuscules)		
N° de sécurité sociale		
Profession	<input type="checkbox"/> Profession : _____ <input type="checkbox"/> Sans profession <input type="checkbox"/> Recherche emploi	<input type="checkbox"/> Profession : _____ <input type="checkbox"/> Sans profession <input type="checkbox"/> Recherche emploi
Nom et adresse de l'employeur		
Téléphone professionnel		

IMPORTANT : prévenir immédiatement l'école (carnet de liaison) et la mairie (activites.famille@ville-chaville.fr) en cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Les frères et sœurs :

Nom et prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée

Les personnes à appeler en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Commune de résidence	Téléphone	Appeler en cas d'urgence	Autorisé à prendre l'enfant
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement prévenue par la direction de l'école.

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) à cocher obligatoirement : Oui Non
En cas de trouble de la santé qui nécessite un aménagement particulier : allergie alimentaire, asthme, diabète, saignements de nez, hémophilie, épilepsie, traitement médical....

Si oui : un dossier est à mettre en place avec le directeur de l'école d'affectation de votre enfant avant l'entrée à l'école.

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant : _____

Si votre enfant a des lunettes, les porte-t-il ? en classe seulement en permanence, y compris en récréation.

L'assurance de l'enfant :

La souscription d'une assurance Responsabilité civile et Individuelle accident est une obligation, veuillez fournir à l'école, une attestation d'assurance, dès la rentrée.

Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police d'assurance : _____

Centre Sécurité sociale (nom et adresse) : _____

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au Service scolaire pour la gestion de votre demande et à l'école pour la mise en place du système « Onde » et la gestion quotidienne (dont la sécurité de vos enfants). Ces données sont conservées durant au maximum cinq ans à compter de notre dernier contact. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : scolaire@ville-chaville.fr

« Je certifie que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts et m'engage à vous signaler par courrier ou par courriel (activites.famille@ville-chaville.fr) tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche. »

Fait à Chaville, le _____

Signature des 2 parents ou du représentant légal : (par leur signature, les représentants légaux attestent avoir pris connaissance du présent document et en approuvent l'ensemble du contenu)

Signature Parent 1 :

Signature Parent 2 :

(1) L'instruction est obligatoire pour tous les enfants nés en 2023, pour une rentrée effective en septembre 2026

(2) Pour les nouveaux arrivants, le certificat de radiation attestant du niveau scolaire, doit être OBLIGATOIUREMENT fourni.

(3) UPE2A : Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones nouvellement Arrivés.

(4) Sauf demande de dérogation, l'école d'affectation de votre enfant vous sera communiquée par courrier entre les mois de mars et avril 2026.

=====

Photocopies à joindre :

- Livret de famille (parents et enfants) ou à défaut copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures box internet, électricité, dernière quittance, attestation d'assurance habitation)
- En cas de séparation : jugement concernant la garde de l'enfant
- Certificat de radiation pour les inscriptions en cours d'année

Notice d'information

Les inscriptions aux activités périscolaires via le Portail Famille

Qu'est-ce que
le **Portail Famille** ?

Le Portail Famille est un espace numérique, accessible 7j/7 et 24h/24. Il vous permet d'effectuer des démarches liées aux activités périscolaires de vos enfants depuis un accès sécurisé.

Il a pour but de simplifier les procédures. Cet espace vous permettra d'inscrire vos enfants aux activités municipales (Garderie du Matin - Restauration - Accueil du Soir - Vacances) et de gérer les réservations à l'année par période ou de manière occasionnelle.

Exemples de quelques démarches disponibles depuis le Portail Famille

- Inscriptions et réservations aux activités municipales
- Gestion du planning des activités
- Réception des factures
- Paiement en ligne
- Téléchargement de formulaires : inscriptions scolaire, périscolaire, demandes de dérogations...
- Messagerie sécurisée



Les inscriptions aux activités périscolaires ne sont pas automatiques !

Il est nécessaire de procéder aux inscriptions **CHAQUE ANNÉE** et d'effectuer les réservations sur le planning disponible sur votre espace Portail Famille :
Garderies du matin - Restauration - Accueils du Soir
Vacances scolaires
Pré-inscriptions des Mercredis

Au préalable, PENSER À :

- ♦ **Créer votre compte sur le Portail Famille dès que vous recevrez le mail de création envoyé par la Mairie après le traitement de votre inscription.**
- ♦ **Faire calculer votre quotient familial** en fournissant l'attestation CAF août 2025, si vous n'avez pas de compte CAF, vous pouvez également nous faire parvenir votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.

Sans calcul de votre Quotient Familial, les activités périscolaires et extrascolaires vous seront facturées au tarif maximum.

À retenir :

- S'inscrire chaque année aux activités de la municipalité
- Prendre connaissance du règlement intérieur
- Se tenir informer des différentes campagnes d'inscriptions
- Fournir la fiche de renseignements complétée/signée et fournir les justificatifs demandés
- Faire calculer le QF tous les ans
- Réserver les différents accueils en amont sur votre espace personnel - Le Portail Famille
- Respecter les délais de réservations et d'annulations pour la justesse de votre facture (72h00 hors dimanches)

Le service Accueil Familles Citoyenneté



activites.famille@ville-chaville.fr



01 41 15 40 00